

Doubs : un adolescent mis en examen après la coupure électrique d'un centre de vaccination

INFO LE FIGARO - Le jeune homme reconnaît les faits, mais nie toute intention «malveillante», «politique» ou «de protestation».

Par **Aude Bariéty**.

Publié il y a 3 heures



Ces derniers jours, plusieurs centres de vaccination ont été victimes de dégradations (photo d'illustration). *STEPHANE MAHE / REUTERS*

Une bêtise d'adolescent plutôt qu'un acte politique, de ceux dénoncés par Jean Castex au JT de 13h de TF1 mercredi ? À l'issue de près de 48 heures de garde à vue, le jeune homme interpellé mardi soir dans le Doubs a reconnu avoir coupé l'électricité d'un centre de vaccination mais a nié tout acte de protestation visant les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre le Covid-19. Il a tout de même été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire.

Dimanche 18 juillet en milieu de journée, une importante coupure électrique avait affecté le centre de vaccination de la Filature, à Aundincourt. Dans un communiqué, le maire de la ville Martial Bourquin avait dénoncé un acte de «*vandalisme volontaire*» visant à «*détruire le stockage de vaccins dans le but de freiner le mouvement de vaccination dans le Pays de Montbéliard*».

Mardi 20, vers 21h30, un adolescent âgé de 16 ans avait été interpellé près du centre de la Filature par la police municipale, qui surveillait les lieux. Placé en garde à vue au commissariat de Montbéliard, le jeune habitant d'Audincourt, familier du parc où se situe le centre, a reconnu les faits, indique le parquet de Montbéliard dans un communiqué diffusé mercredi 21.

Les doses de vaccin préservées

Le mineur, inconnu de la justice, assure avoir touché au coffret d'alimentation en électricité du centre *«par curiosité», «sans réfléchir aux conséquences de son comportement»*. Puis, *«paniqué»* après avoir déclenché une alarme, il a *«manipulé tous les disjoncteurs, ce qui a fait taire l'alarme»* avant de quitter les lieux.

Le garçon *«affirme n'avoir eu aucune conscience que son geste pouvait mettre en péril les vaccins stockés»*. Les 4319 doses de Pfizer concernées ont été soumises à des analyses. *«L'expertise pharmaceutique a permis de confirmer que l'intégrité des vaccins n'a pas été affectée par l'incident. Ces doses seront donc utilisées et n'auront pas été gaspillées»*, déclare l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté au *Figaro*.

De son côté, le jeune homme, qu'*«aucun élément ne relie à un quelconque mouvement de mise en cause de la vaccination à ce stade»* et qui nie toute *«intention malveillante»*, a été mis en examen pour *«tentative de destruction de biens destinés à l'utilité publique»* et placé sous contrôle judiciaire, confie le parquet de Montbéliard ce vendredi 23 juillet au *Figaro*.